

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 16 février 2009.

Section du dépôt légal

*Rapport d'activités
de la direction
2001-2002*

**La Financière
agricole**

Québec 

Les valeurs de l'*implication* et du *partenariat*...

Les valeurs de l'*innovation* et de la *performance*...

Les valeurs de la *qualité* et de la *réussite*...

Les valeurs de la *compétence* et de l'*engagement*...



Toutes les photos sont une gracieuseté du MAPAQ, exceptées celles des membres du conseil d'administration et du comité de direction (Jean Désy, photographe).

Table des matières

I. La Financière agricole du Québec	Couverture intérieure
II. Notre mission	Couverture intérieure
III. Une organisation de première ligne	Couverture intérieure
IV. Une vision d'affaires axée sur le développement du secteur agricole	Couverture intérieure
1. MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
2. MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	5
3. REVUE DE L'ANNÉE	7
3.1. Les grandes réalisations: la clientèle au cœur de nos actions	7
3.2. Un véritable partenariat	8
3.3. L'expertise et le savoir-faire du personnel	8
3.4. La maîtrise du cadre financier	9
3.5. Les résultats reliés à nos programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu	10
4. L'ÉTAT DES FONDS	13
4.1. Le Fonds d'assurance-récolte	13
4.2. Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	13
4.3. Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers	14
5. LES PERSPECTIVES	14
Annexe 1	
Informations relatives aux obligations de La Financière agricole du Québec au regard de la Loi sur l'administration publique	15
Annexe 2	
Tableaux et statistiques	16
Annexe 3	
Conseil d'administration de La Financière agricole du Québec	19
Annexe 4	
Comité de direction de La Financière agricole du Québec	20
Annexe 5	
Organigramme de La Financière agricole du Québec	21
Annexe 6	
Centres de services de La Financière agricole du Québec	22



2

À La Financière agricole, la satisfaction des besoins de la clientèle représente le fondement et le sens de nos actions.



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1

L'objectif qui a présidé à la création de La Financière agricole était d'en faire, à la faveur d'un tout nouveau partenariat avec les agriculteurs, un véritable catalyseur financier au service du monde agricole. Avons-nous su, depuis un an qu'elle existe, placer l'organisation sur cette voie et lui donner son erre d'aller? Les résultats présentés dans ce rapport d'activités de la direction indiquent que oui.

Une réelle synergie s'est en effet créée autour de La Financière agricole, fondée sur la continuité et le renouveau. Les premiers jalons ont été posés dans une dynamique à la fois positive et efficace, rigoureuse aussi, qui doit pour beaucoup aux gens en place, au nouveau conseil d'administration de même qu'à la volonté des partenaires du milieu de faire de l'organisation un outil au service de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

Le bilan de cette première année est éloquent. L'ensemble des productions agricoles a maintenant accès à un programme de sécurité du revenu, une réalité attendue de longue date. Le nouveau Compte de stabilisation du revenu agricole a été mis en place et regroupait, au 31 mars 2002, près de 12 000 adhérents. À cela s'est ajoutée la création du Centre d'études sur les coûts de production, un organisme indépendant dont la démarche sera basée sur la transparence et l'objectivité.

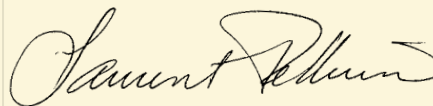
Un cap important a également été franchi avec la création de Capital Financière agricole inc., une filiale d'investissement. Son mandat consiste à soutenir, sous forme de capital de risque, des projets rentables et structurants pour le développement du secteur agricole et agroalimentaire. Cette nouvelle filiale accordera une attention toute particulière aux produits du terroir, aux produits transformés en région et aux produits à valeur ajoutée.

Accomplissant son nouveau mandat, La Financière agricole a su faire montre d'une flexibilité et d'une gestion responsable qui permettent de mieux répondre aux besoins de sa clientèle. Son mode de fonctionnement favorise la multiplication des échanges à tous les niveaux, ce qui rend le processus décisionnel plus rapide

et plus efficace. Cela permet de mieux clarifier les problématiques et de régler certaines questions avec davantage de diligence, souvent même avant que les difficultés surviennent vraiment.

Un bel exemple de cette flexibilité proactive est la signature de l'entente avec la Fédération des producteurs acéricoles du Québec prévoyant un prêt direct, sous forme d'ouverture de crédit et d'un maximum de 100 millions de dollars, à la nouvelle agence de vente des acériculteurs. Celle-ci est ainsi en mesure d'effectuer des avances aux producteurs acéricoles dès la récolte, couvrant une part importante du prix de leur produit.

Dans tout cela, il faut voir le dynamisme et le professionnalisme de tous ceux et celles qui mettent l'épaulé à la roue de la nouvelle organisation. À travers toutes les réalisations de La Financière agricole, c'est l'agriculture et l'agroalimentaire d'ici qui se dessinent peu à peu un nouveau visage. Après une première année d'accomplissements, l'avenir laisse entrevoir des horizons multiples et prometteurs, placés sous le signe du développement et de l'innovation.



Laurent Pellerin
Président du conseil d'administration





4

À La Financière agricole, la grande mobilisation de notre personnel contribue sans contredit à la performance de l'organisation et à la qualité des services à la clientèle.



Tout au long de cette première année, nous avons travaillé, en concertation avec les membres du conseil d'administration ainsi qu'avec le monde agricole, à offrir à notre clientèle des produits de qualité et à construire notre organisation sur des bases solides. Cette collaboration nous a permis de relever avec succès tous les défis qui se sont présentés. De plus, notre choix de procéder à une réaffectation optimale de nos ressources nous a permis de préserver la qualité de nos services, de créer de nouveaux produits et d'améliorer la qualité de notre gestion.

Au terme de cette année d'activités, que nous pouvons qualifier d'exceptionnelle et de pleinement réussie, nous avons atteint les objectifs fixés et obtenu d'excellents résultats. Les activités de financement ont atteint un sommet inégalé. En effet, plus de 7 000 prêts et ouvertures de crédit ont été autorisés, pour un record de plus de un milliard de dollars. À cet égard, il est opportun de souligner qu'une grande partie des montants autorisés par l'organisation a contribué à aider les petites entreprises agricoles. En effet, 78 % des prêts ont été autorisés pour des montants inférieurs à 200 000 \$. De plus, 104 millions de dollars, soit 11 % des montants consentis, ont été autorisés à des entreprises à temps partiel. Par ailleurs, précisons que les demandes de prêts ont été traitées dans un délai moyen inférieur à 15 jours.

Nous avons également apporté un appui majeur au secteur agricole avec des compensations de l'ordre de 488 millions* en assurance stabilisation, dont près de 435 millions* pour les années d'assurance visées dans le présent exercice. De plus, des indemnités de l'ordre de 42 millions* ont été versées en assurance récolte, dont près de 32 millions* pour l'année de récolte 2001. Par ailleurs, les valeurs assurées par La Financière agricole sont estimées à plus de 3 milliards de dollars* en assurance stabilisation et à près de 780 millions* en assurance récolte.


De plus, au cours de cet exercice financier, un partenariat fructueux avec le monde agricole, fondé sur des relations de confiance et de qualité, a été développé. La force de ce partenariat a d'ailleurs été pleinement mise à contribution dans les décisions

du conseil d'administration ainsi que dans la réalisation des travaux des divers groupes et comités de travail. La synergie des expertises et des compétences respectives a donné lieu à d'importantes réalisations.

En effet, comme l'a exprimé précédemment M. Pellerin, président du conseil d'administration, cette première année a été porteuse de grandes réalisations. À cet égard, il suffit de penser à deux accomplissements majeurs de cette période, soit la mise en place du programme universel de protection du revenu, le Compte de stabilisation du revenu agricole, et la création de la filiale d'investissement Capital Financière agricole inc.

Tout en accomplissant ces actions concrètes qui contribuent à la croissance du secteur agricole, nous avons réussi à enregistrer pour cette première année d'activités un excédent de plus de 60 millions de dollars*, dont la majeure partie a servi à constituer une réserve générale pour faire face aux éléments impondérables et répondre, le cas échéant, à l'évolution des besoins du secteur.

À la suite de cette première année d'activités tout à fait remarquable, La Financière agricole apparaît comme une organisation forte et possédant une expertise de grande qualité. De plus, il semble évident que les producteurs et les productrices agricoles sortent gagnants de ce partenariat entre le monde agricole et l'État québécois. Nous n'aurions pu mener à terme tant de projets bénéfiques au développement du secteur agricole, et ce, avec autant d'efficacité et de succès, sans notre partenariat unique avec le monde agricole et l'engagement extraordinaire de nos employés.



André Dicaire
Président-directeur général



* Données provisoires.

3.1 | Les grandes réalisations : la clientèle au cœur de nos actions

Des produits adaptés et compétitifs

Le monde agricole est en constant changement, empreint d'avancées technologiques ainsi que soumis à des conditions climatiques imprévisibles et à des fluctuations des prix du marché. De ce fait, les besoins de la clientèle en financement, en investissement, en assurance et en protection du revenu agricole évoluent continuellement.

À cet égard, au cours de la dernière année, La Financière agricole a ajusté et conçu, en concertation avec les secteurs concernés, des programmes afin de les moduler aux besoins et aux attentes du milieu. La mise en place du Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA), l'introduction du canola comme produit admissible au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), ainsi que la protection renouvelée offerte à l'assurance récolte dans les cultures maraîchères représentent, notamment, d'excellents exemples des modernisations effectuées pour répondre davantage aux besoins de la profession agricole.

Le Compte de stabilisation du revenu agricole

La Financière agricole avait, comme premier mandat, de concevoir et d'implanter un programme universel de protection du revenu global qui soit accessible à l'ensemble des entreprises agricoles et compatible avec les règles du commerce international.

Après seulement quelques mois d'existence, elle a relevé ce grand défi d'implanter le nouvel outil CSRA. Adapté aux besoins individuels de chaque client et cliente, ce programme est accessible à l'ensemble des entreprises agricoles et il couvre, selon certaines modalités, toutes les productions agricoles du Québec. De plus, des mesures particulières sont prévues afin que ce nouvel outil réponde aux besoins spécifiques de la relève.

Une implantation harmonieuse...

Par ailleurs, de façon à favoriser une implantation harmonieuse, l'admissibilité des produits agricoles au programme se fait graduellement, en donnant la priorité à ceux qui ne bénéficiaient d'aucun mécanisme de protection du revenu. Les entreprises agricoles ont commencé à s'inscrire au CSRA le 1^{er} novembre 2001 et, au 31 mars 2002, 11 700 entreprises étaient inscrites au programme.

On peut considérer, au regard du grand nombre d'inscriptions, que le CSRA a été très bien accueilli par le monde agricole. De plus, ce programme, dont l'implantation est graduelle, offre de très belles perspectives. En effet, La Financière agricole prévoit que d'ici juillet 2003, 25 000 entreprises participeront au CSRA. D'où la satisfaction d'avoir élaboré, en concertation avec son

partenaire, un programme universel adapté et répondant aux aspirations du monde agricole.

Capital Financière agricole inc.

■ *La Financière agricole s'implique dans le développement du secteur agricole et agroalimentaire*

Au Québec, plusieurs projets du secteur agricole et agroalimentaire présentant des perspectives de rentabilité ne peuvent se concrétiser, les initiateurs de ces derniers devant faire face à un manque de ressources financières.

Afin de remédier à cette situation et, ainsi, de contribuer à la réalisation de plusieurs de ces projets, La Financière agricole a mis en place la filiale d'investissement Capital Financière agricole inc. Avec le mandat de soutenir, par une participation au capital, la réalisation en région de projets d'investissements structurants pour le développement du secteur agricole et agroalimentaire, on estime que Capital Financière agricole inc. pourra soutenir des investissements de l'ordre de 120 millions de dollars.

Dotée d'un fonds social de départ de 24 millions, financé en parts égales par le gouvernement du Québec et La Financière agricole, cette filiale interviendra principalement dans des projets de transformation et de commercialisation de produits alimentaires qui contribueront à augmenter les débouchés pour nos produits agricoles. Elle pourra également intervenir dans des projets en amont du secteur primaire et dans le domaine agricole.

Cette filiale permettra à La Financière agricole d'investir de façon complémentaire aux institutions financières et aux organismes de développement économique. Par ailleurs, Capital Financière agricole inc. veillera toujours à ce que sa participation ainsi que l'actionnariat des sociétés d'État partenaires demeurent minoritaires.

Le Centre d'études sur les coûts de production en agriculture

La Financière agricole, en concertation avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de même qu'avec l'Union des producteurs agricoles, a participé à la mise sur pied, en mars 2002, du Centre d'études sur les coûts de production en agriculture. Cet organisme à but non lucratif a comme mandat principal de pourvoir à la réalisation des modèles de production pour les produits couverts au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA).

Considérant que les modèles de coûts de production constituent les paramètres déterminants pour les couvertures offertes à l'ASRA, il est juste de penser que la création de ce centre spécialisé favorisera la réalisation de modèles de coûts de production reflétant l'évolution de l'agriculture québécoise.

Un appui majeur au secteur acéricole

Au cours de la dernière année, La Financière agricole a manifesté un appui majeur au secteur acéricole en signant une entente innovatrice avec la Fédération des producteurs acéricoles. Elle s'est ainsi engagée à consentir un prêt direct, sous forme d'ouverture de crédit, pouvant atteindre 100 millions de dollars, à l'agence de vente des producteurs acéricoles.

Cette nouvelle agence constituera dorénavant le canal unique pour la commercialisation du sirop d'érable en vrac et permettra, notamment, de régulariser les surplus de production. De plus, dès la récolte de 2002, elle pourra faire des avances de paiement aux producteurs et productrices, qui représenteront une portion importante du prix de leurs produits.

Rappelons qu'en dépit de sa position dominante le secteur acéricole est soumis aux soubresauts du marché. La Financière agricole est fière d'agir comme bailleur de fonds et de pouvoir ainsi contribuer à la stabilité du secteur. L'intervention spéciale de financement de La Financière agricole permettra au secteur de bénéficier de conditions d'emprunt plus avantageuses que celles des marchés.

Sensible aux besoins de la relève agricole

Sensible aux difficultés que peut éprouver la relève, La Financière agricole a entrepris, au cours de l'exercice financier de 2001-2002, différentes initiatives afin de bien répondre aux besoins spécifiques de cette clientèle.

La Financière agricole a notamment mis sur pied un comité technique composé de ses propres représentants ainsi que de ceux de la Fédération de la relève agricole du Québec et de l'Union des producteurs agricoles. De façon concertée, ces représentants s'engagent à proposer une révision du programme d'aide à l'établissement afin qu'il soit davantage adapté aux réalités vécues par les jeunes agriculteurs et agricultrices.

De plus, afin de favoriser le développement des nouvelles entreprises, La Financière agricole a ajusté le CSRA aux besoins de cette clientèle. Ainsi, selon certaines modalités et sur une période pouvant atteindre cinq ans, La Financière agricole versera une contribution à leur compte, qui sera le double de celle des entreprises agricoles de la relève. Cette mesure les aidera notamment à disposer des liquidités nécessaires au cours de leurs premières années de fonctionnement.



3.2 | Un véritable partenariat!

Dans l'approche innovatrice de construire une organisation fondée sur la dynamique nouvelle d'un partenariat avec le monde agricole, cinq des onze postes d'administrateurs, dont celui du président du conseil d'administration de La Financière agricole, sont occupés par des membres de l'UPA. Assis à la même table, les représentants et représentantes de la clientèle sont associés aux décisions et participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes qui leur sont destinés.

Au cours de cette première année, La Financière agricole a établi une relation d'affaires basée sur la confiance avec son principal partenaire. La synergie des expertises et des compétences respectives a permis de rehausser la qualité des décisions et des actions entreprises par la société, notamment dans l'orientation et l'implantation du CSRA ainsi que dans le redéploiement de ses services.

■ Une tournée d'information réussie...

Lors de l'implantation du nouveau programme CSRA, la force que représente l'association étroite de La Financière agricole avec le monde agricole a été mise à contribution et a permis d'atteindre d'excellents résultats.

En effet, les producteurs et productrices ainsi que les différents acteurs du milieu ont pu connaître tous les tenants et aboutissants du programme lors d'une tournée d'information organisée conjointement avec l'UPA. En tout, plus de 100 rencontres ont eu lieu dans l'ensemble des régions. Cette tournée s'est très bien déroulée et a permis de joindre plus de 8 000 personnes, dont quelque 3 000 intervenants et intervenantes du milieu.

Considérant le grand nombre de personnes déjà inscrites au CSRA, soit 11 700, et ce, seulement six mois après son lancement, il ne fait aucun doute que La Financière agricole et son partenaire ont choisi les bons moyens pour rejoindre les agriculteurs et agricultrices.

3.3 | L'expertise et le savoir-faire du personnel

Une des grandes forces de La Financière agricole réside dans l'expertise de son personnel, présent partout sur le territoire. Spécialisé en matière de financement agricole et forestier, d'investissement, d'assurance et de protection du revenu agricole, le personnel de La Financière agricole est en mesure de bien conseiller les producteurs et productrices et de leur offrir des produits et services adaptés à leurs besoins, contribuant de cette façon à la réussite et à la pérennité de leurs entreprises.

Afin de maintenir et d'améliorer la qualité des services à sa clientèle, La Financière agricole a opté, au moment de sa mise en place, pour une stratégie de redéploiement de son personnel et d'utilisation optimale de ses ressources. Ainsi, le personnel a été redéployé dans la nouvelle structure administrative



de l'organisme, au sein de quatre vice-présidences: Vice-présidence à la clientèle, Vice-présidence aux affaires corporatives, Vice-présidence au financement et Vice-présidence aux assurances et à la protection du revenu. De plus, on procède actuellement au redéploiement du personnel en région.

■ *Des services près de la clientèle!*

En effet, dans l'objectif d'offrir une approche intégrée de ses produits et services à sa clientèle, La Financière agricole a élaboré, à la suite de nombreuses consultations avec les instances régionales de l'Union des producteurs agricoles, les orientations du plan de mise en œuvre du réseau régional. Elle a entrepris, dans le cadre de ce plan, d'offrir sous un même toit l'ensemble de ses produits et services en financement, en investissement, en assurance et en protection du revenu, selon la formule du guichet unique, et ce, pour chacune des régions administratives. La mise en place de ce réseau se fera graduellement au cours des deux prochaines années.

Dès lors, les services en région seront accessibles à partir de 23 centres offrant directement l'ensemble des produits de la société et de 19 comptoirs assurant les mêmes services sur rendez-vous à la grandeur du territoire agricole québécois. Ainsi, toute la clientèle pourra bénéficier d'un point de services à moins de 100 kilomètres de son domicile.

De plus, il est également possible d'avoir accès aux services de La Financière agricole par téléphone et Internet. En effet, une ligne sans frais est mise à la disposition de la clientèle et une panoplie d'informations est disponible dans le site Internet de l'organisation. De même, les clients et clientes de La Financière agricole peuvent avoir accès à leur dossier en ligne, transmettre leurs données financières électroniquement ainsi que faire une demande de financement par Internet.

■ *La mobilisation du personnel*

La Financière agricole mise sur la mobilisation et la compétence de son personnel pour la réalisation de sa vision stratégique. Tout au long de cette première année, le personnel a fait preuve d'une grande efficacité et de beaucoup de dynamisme, contribuant de façon importante aux excellents résultats et aux grandes réalisations de La Financière agricole.

Présente partout au Québec, La Financière agricole constitue un réseau formé de 650 personnes compétentes et possédant une grande connaissance du monde agricole et forestier.

* Données provisoires.

3.4 | La maîtrise du cadre financier

Lors de sa mise en place, La Financière agricole a signé avec le gouvernement une convention de performance de sept ans en vertu de laquelle elle s'engageait à réaliser sa mission tout en respectant une enveloppe budgétaire prédéterminée.

La maîtrise de ce cadre financier impose une gestion rigoureuse et une planification des besoins financiers sur un horizon pluriannuel.

À cet effet, un certain nombre de mesures ont été prises. La Financière agricole s'est dotée, entre autres, d'un plan d'affaires et d'un tableau de bord financier et de gestion des risques. Un Comité de suivi budgétaire et de vérification, composé de trois membres du conseil d'administration, a également été mis en place et assure un suivi trimestriel des dépenses.

Ces mesures ont porté fruits puisque, après seulement une année d'existence, La Financière agricole s'est constitué une réserve générale pour parer aux éventualités. En effet, les résultats de cette première année d'activités ont permis de dégager un excédent de plus de 60 millions de dollars*, dont près de 49 millions* ont été affectés à une réserve générale pour faire face aux éléments impondérables et répondre, le cas échéant, à l'évolution des besoins du secteur. Par ailleurs, 12 millions de dollars ont été provisionnés en contrepartie d'un investissement équivalent à titre de participation au capital-actions de Capital Financière agricole inc.

Au cours de sa première année d'activités, La Financière agricole a réussi à accomplir, dans le respect de son enveloppe budgétaire prédéterminée, de nombreuses actions concrètes et efficaces qui contribuent d'une manière directe au développement du secteur agricole et agroalimentaire.



3.5 Les résultats reliés à nos programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu

Contexte

Au Québec, le secteur agricole a poursuivi sa croissance au cours de l'année 2001. En effet, les recettes monétaires sont estimées à 5,6 milliards de dollars, soit une hausse de 4 % par rapport à l'an 2000. Cette croissance des revenus est en partie attribuable à un contexte économique favorable aux productions animales. Le revenu net agricole a connu une hausse importante de 26 %, pour s'établir à 950 millions de dollars. Sur le plan des investissements, les immobilisations agricoles ont dépassé 690 millions en 2001 et la conjoncture semble favorable au maintien de ce volume d'investissements pour 2002.

Des activités de financement pour le développement du secteur agricole et forestier

En écho à ce contexte économique favorable, considérant notamment les faibles taux d'intérêt, les activités de financement de La Financière agricole ont atteint un sommet inégalé en 2001-2002. Les prêts et les ouvertures de crédit accordés s'élevèrent à plus de un milliard de dollars. Il s'agit d'une hausse de 27 % par rapport à l'année dernière. De nombreux emplois directs et indirects découlent de ces projets, contribuant ainsi au développement économique des régions. En effet, on estime que les investissements résultant de ces projets ont permis la création ou le maintien de 6 600 emplois.

■ Le programme de financement de l'agriculture

Le Programme de financement de l'agriculture appuie financièrement les entreprises agricoles au moyen d'un prêt ou d'une ouverture de crédit. Il vise à assurer l'accès à un financement garanti dans toutes les régions du Québec, et ce, à un coût identique pour toutes les entreprises agricoles.

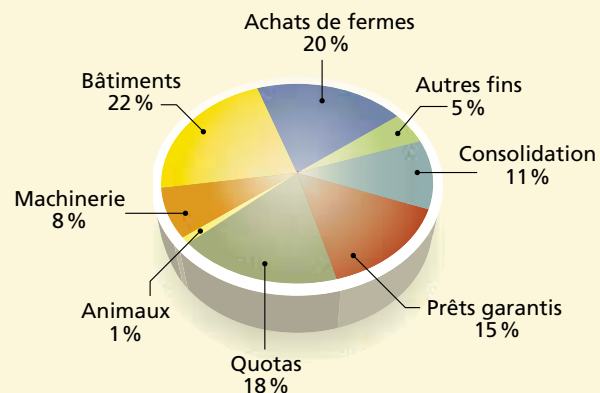
Au cours de l'exercice financier de 2001-2002, La Financière agricole a accordé 6 578 prêts agricoles, pour un total de 943,7 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 20 % des sommes consenties par rapport à l'exercice précédent. Le montant des prêts accordés par La Financière agricole a ainsi atteint un nouveau sommet dans l'histoire du financement agricole au Québec. On remarque que cette augmentation du volume de prêts est survenue plus particulièrement dans les grandes cultures et la production laitière.

Rappelons que les programmes de financement de La Financière agricole s'adressent à toutes les entreprises agricoles, indépendamment de leurs dimensions. On constate ainsi que 104 millions de dollars ont été accordés à des entreprises à temps partiel et que 78 % des prêts ont été autorisés pour des montants inférieurs à 200 000 \$.

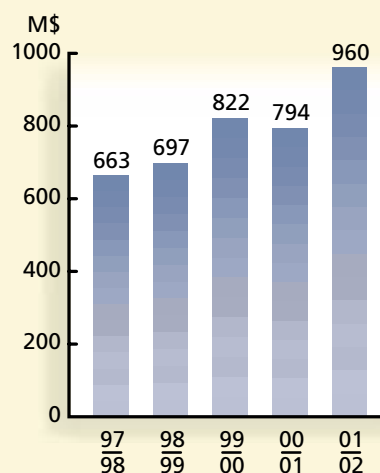
Tableau 1 - Nombre de prêts autorisés à des entreprises à temps partiel et pour des montants inférieurs à 200 000 \$, en 2001-2002

	Nombre	Montant (M\$)
Entreprise à temps partiel	856	104,4
Montants inférieurs à 200 000 \$	5 329	414,7

Graphique 1 - Utilisation des sommes prêtées en 2001-2002



Graphique 2 - Activités de financement agricole et forestier pour les cinq dernières années



■ Les ouvertures de crédit

Au cours de l'exercice financier de 2001-2002, le montant des ouvertures de crédit autorisées par La Financière agricole a atteint 112,6 millions de dollars. Cette hausse de 116 % est essentiel-

* Données provisoires.

lement attribuable à l'intervention spéciale de La Financière agricole en matière de financement en acériculture. Selon les termes de cette entente, La Financière agricole consent un prêt direct, sous forme d'ouverture de crédit pouvant atteindre 100 millions de dollars, à la nouvelle agence de vente des producteurs acéricoles. Par ailleurs, La Financière agricole a autorisé 156 ouvertures de crédit au cours du dernier exercice financier.

■ *La protection contre la hausse des taux d'intérêt*

Au cours du dernier exercice financier, La Financière agricole a déboursé 9,6 millions de dollars* en contribution au paiement de l'intérêt pour des prêts destinés à des établissements en agriculture, au développement des entreprises ou à d'autres investissements agricoles. De cette somme, 1,4 million de dollars* ont été versés en contributions à l'intérêt, dans le cadre de mesures visant à favoriser l'établissement des jeunes et à les encourager à acquérir une formation appropriée.

■ *L'aide à l'établissement*

Outre les contributions à l'intérêt versées sur les prêts à l'établissement, La Financière agricole a consenti, au cours du dernier exercice financier, des subventions totalisant 7,2 millions de dollars* à 301 personnes regroupées dans 282 entreprises. Il s'agit d'une diminution de 28 % des sommes autorisées et de 30 % du nombre de subventions accordées par rapport à 2000-2001.

■ *Le financement forestier*

La Financière agricole a accordé 276 prêts forestiers, pour un total de 16,3 millions de dollars, au cours de l'exercice financier de 2001-2002. Ce qui représente une hausse importante de 70 % par rapport à l'exercice de 2000-2001. De plus, elle a versé 557 980 \$* en contributions à l'intérêt à plus de 800 propriétaires forestiers. Au 31 mars 2002, l'encours des prêts forestiers consentis par La Financière agricole était de 50,2 millions de dollars.

La Financière agricole administre, pour le compte du ministère des Ressources naturelles, le Programme de financement forestier. Celui-ci vise à appuyer financièrement les productrices et les producteurs forestiers, au moyen de prêts garantis, dans le but de favoriser la constitution, le maintien ou le développement d'unités de production forestière ainsi que l'implantation ou le développement d'entreprises forestières de services.

Des programmes d'assurance et de protection du revenu pour assurer la santé financière des entreprises agricoles

Les entreprises agricoles doivent composer avec des conditions climatiques imprévisibles et incontrôlables qui affectent le rendement des productions végétales. De plus, elles sont soumises aux fluctuations des prix du marché. À cet égard, les conditions impondérables de l'offre et de la demande rendent les entreprises agricoles vulnérables.



La Financière agricole, en offrant aux entreprises du secteur agricole des programmes d'assurance, minimise l'impact de ces divers risques et contribue à leur stabilité financière. À cet effet, son programme d'assurance récolte offre une protection contre les baisses de revenus imputables aux méfaits du climat. De plus, son programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles protège les entreprises agricoles contre les fluctuations de revenus attribuables à la variation des prix des produits agricoles. Au cours de la dernière année, l'ensemble des valeurs assurées par La Financière agricole a atteint 3,8 milliards de dollars*, soit 12 %* de plus que l'année dernière.

■ *L'assurance récolte*

Au cours de l'exercice financier de 2001-2002, plus de 13 400 entreprises agricoles ont adhéré au programme d'assurance récolte. Les superficies assurées représentent plus de 1 400 000 hectares, pour des valeurs assurées qui atteignent près de 780 millions de dollars*, ce qui constitue un sommet inégalé depuis l'instauration de ce programme en 1967.

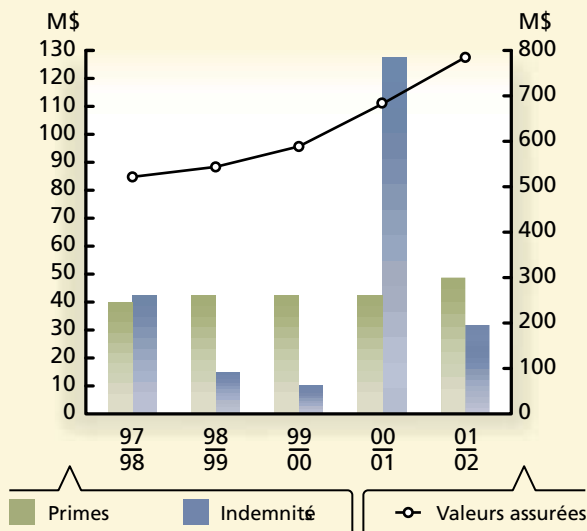
Par ailleurs, l'ensemble des contributions aux primes, soit celles des entreprises agricoles adhérant au programme et de La Financière agricole, totalise plus de 49 millions* pour l'exercice de 2001-2002. Sur ce chapitre, rappelons que le gouvernement fédéral contribue au financement du programme pour 25 % des primes d'assurance et 50 % des frais administratifs.

Au cours des dernières années, les superficies et les valeurs assurées à ce programme ont connu une croissance régulière, ce qui démontre bien l'importance qu'accordent les entreprises agricoles à la gestion des risques climatiques.

Pour l'année d'assurance 2001, La Financière agricole a accordé des indemnités de l'ordre de 32 millions de dollars* en assurance récolte. Il s'agit d'un montant quatre fois moins important qu'en 2000-2001, où elles avaient alors atteint un niveau record de 120 millions de dollars.

* Données provisoires.

Graphique 3 - Le bilan des valeurs assurées, des primes et des indemnités en assurance récolte pour les cinq dernières années



■ L'assurance stabilisation des revenus agricoles

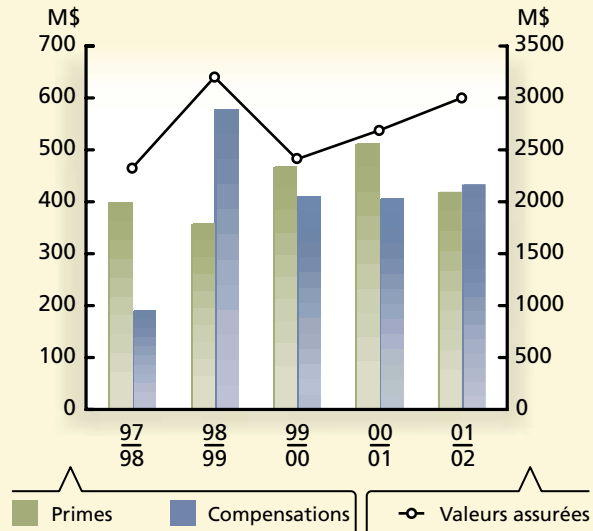
En 2001-2002, plus de 18 200 entreprises agricoles ont participé au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Les valeurs assurées en productions animales et végétales couvertes par le programme sont estimées à près de 3 milliards de dollars, ce qui constitue, là encore, un sommet inégalé depuis la création du programme en 1975. La superficie des terres et le cheptel animal assurés se chiffrent respectivement à plus de 800 000 hectares* et 7,8 millions de têtes*.

Comme cela a été mentionné précédemment, le programme d'assurance stabilisation intervient lorsque les entreprises agricoles enregistrent une variation importante de leurs revenus. À ce moment, une compensation, qui comble l'écart entre le prix moyen de vente d'un produit stabilisé et son coût de production, est versée.

Par ailleurs, la prime pour adhérer au programme est payée, en partie, par La Financière agricole de même que par l'entreprise participante. Ainsi, cette dernière assume le tiers de la prime, tandis que La Financière agricole contribue pour le reste. Au cours du dernier exercice financier, l'ensemble des contributions aux primes a totalisé près de 422 millions de dollars*.

Pour les années d'assurance visées par l'exercice de 2001-2002, les compensations effectuées par La Financière agricole, dans le cadre du programme d'assurance stabilisation, totalisent près de 435 millions de dollars*. De cette somme, près de 283 millions* ont été acheminés au secteur céréalier, qui continue d'évoluer dans un contexte mondial de faibles prix.

Graphique 4 - Le bilan des valeurs assurées, des primes et des compensations en assurance stabilisation des revenus agricoles pour les cinq dernières années



■ Le Programme canadien du revenu agricole (PCRA)

Le Programme canadien du revenu agricole est basé sur le concept de revenu global de l'entreprise et intervient lorsque la marge de l'année de réclamation (revenus admissibles moins dépenses admissibles) est inférieure à 70 % de la moyenne des marges des trois années précédentes. Les frais du programme sont partagés à raison de 60 % par le gouvernement fédéral et de 40 % par les provinces. Ce programme pancanadien, qui est administré au Québec par La Financière agricole, est accessible à l'ensemble des secteurs de production.

Le Programme canadien du revenu agricole a été principalement utilisé en 2001-2002 dans deux secteurs agricoles pour lesquels les producteurs et productrices avaient peu accès aux programmes de protection du revenu agricole alors en place, soit les canneberges et les produits de l'érable.

Au cours de l'exercice financier de 2001-2002, La Financière agricole a versé, dans le cadre du PCRA, des indemnités totalisant près de 7,1 millions de dollars*.

■ Le Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA)

Dernier-né de la famille des outils financiers reliés à la protection du revenu agricole, le CSRA est un programme universel de gestion des risques basé sur le revenu global des entreprises agricoles. Il permet aux entrepreneurs agricoles de gérer les variations de leurs revenus selon leurs besoins.

Chaque entreprise participante peut déposer dans son compte jusqu'à 6 % de ses ventes nettes pour les produits admissibles au programme. De plus, pour chaque dollar qu'elle investit dans son compte, elle bénéficie d'une contribution équivalente

de La Financière agricole, à l'exception des produits sous gestion de l'offre. Par ailleurs, les contributions des participants, celles de La Financière agricole ainsi que les intérêts engendrés appartiennent à l'entreprise.

Ce nouveau programme est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2001. Cependant, l'admissibilité des produits se fait graduellement, en débutant par ceux qui ne bénéficiaient d'aucun mécanisme de protection du revenu, tels que l'ASRA. Ainsi, les entreprises qui ont commercialisé, en 2001 et 2002, des produits comme le sirop d'érable, le canola ou le lapin, peuvent bénéficier du programme rétroactivement pour ces années. Au cours de l'année de production 2002, selon certaines modalités, toutes les productions agricoles deviendront admissibles au programme du Compte de stabilisation du revenu agricole. Au 31 mars 2002, près de 12 000 entreprises étaient déjà inscrites à ce programme.

■ **La contribution financière du Canada selon l'Accord Canada-Québec sur la gestion des risques agricoles**

L'Accord Canada-Québec sur la gestion des risques agricoles et l'Entente auxiliaire Canada-Québec sur les programmes généraux de gestion des risques agricoles ont été ratifiés par le Québec, respectivement en juillet 2000 et en mars 2001. Selon les termes de ces accords, le gouvernement fédéral s'engage à verser des sommes au Québec pour l'ensemble des programmes de protection du revenu agricole.

Grâce à ces accords, les céréaliculteurs et céréalicultrices québécois ont pu pallier un manque de liquidités en début de saison 2001. En effet, grâce au programme d'avance de crédit printanière, ces derniers ont bénéficié d'un devancement du versement des avances de compensation au programme ASRA.

De plus, le Québec a obtenu du Canada une contribution additionnelle à l'ASRA pour les risques de marché qui étaient couverts par l'assurance stabilisation des revenus agricoles et par le programme d'Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA) et son successeur, le Programme canadien du revenu agricole (PCRA).



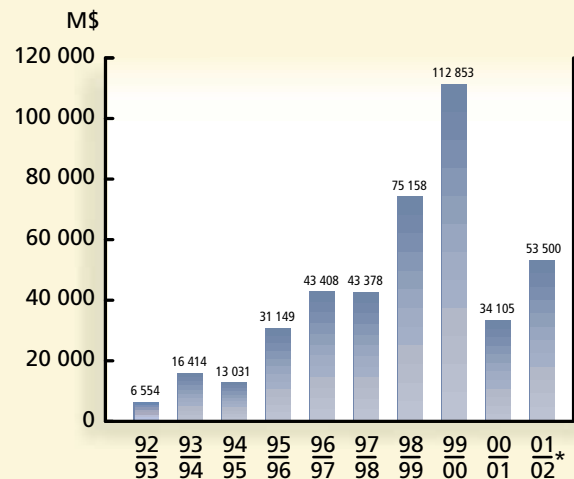
En plus de l'enveloppe budgétaire prédéterminée qu'elle doit gérer, La Financière agricole administre l'actif de trois fonds.

4.1 | Le Fonds d'assurance-récolte

Ce fonds est composé des contributions des adhérents et adhérentes ainsi que de celles de La Financière agricole au programme d'assurance récolte. Il constitue un patrimoine fiduciaire affecté au paiement des indemnités exigibles en vertu de ce programme. De plus, l'ensemble des contributions versées au fonds doit permettre à long terme le paiement aux adhérents et adhérentes des indemnités auxquelles ils ont droit.

Au cours des dix dernières années, le Fonds d'assurance-récolte est passé de 6,6 millions de dollars, en 1992-1993, à 53,5 millions*, en 2001-2002, soit une augmentation nette de 46,9 millions*, ce qui représente une amélioration appréciable si l'on considère le nombre record d'avis de dommages en 2000-2001. En effet, lors de cet exercice financier, près de 9 000 avis de dommages avaient été enregistrés, et un total de 127,4 millions avait été versé à la suite de ces avis, un sommet historique en assurance récolte.

Graphique 5 - Historique du Fonds d'assurance-récolte de 1992-1993 à 2001-2002



4.2 | Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

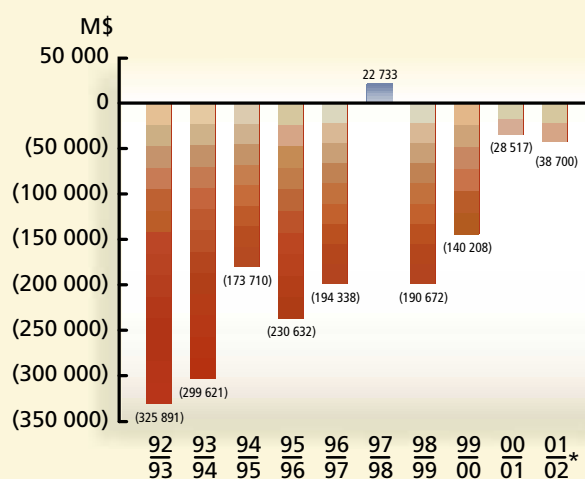
Ce fonds est constitué des contributions des adhérents et adhérentes ainsi que de celles de La Financière agricole au programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles. Il s'agit d'un patrimoine fiduciaire affecté principalement au paiement des compensations exigibles en vertu de ce programme. De plus,

* Données provisoires

l'ensemble des contributions versées au fonds doit permettre à long terme le paiement à tous les adhérents et adhérentes des compensations auxquelles ils ont droit.

Le Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles est passé d'un solde déficitaire de 325,9 millions de dollars, au 31 mars 1993, à un nouveau solde déficitaire de 38,7 millions*, au 31 mars 2002, ce qui constitue une amélioration nette de 287,2 millions* au cours des dix dernières années. Cette amélioration est remarquable compte tenu des crises importantes survenues dans les secteurs céréalier et porcin au cours de cette période.

Graphique 6 - Historique du Fonds d'assurance-stabilisation de 1992-1993 à 2001-2002



4.3 | Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers

Le Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers rembourse aux institutions financières les pertes résultant des prêts consentis par La Financière agricole. Le revenu de ce fonds est assuré par une somme versée annuellement, à titre de droit d'assurance, par La Financière agricole.

Au 31 mars 2002, l'actif du Fonds d'assurance-prêts agricoles et forestiers s'est établi à 83,4 millions de dollars*. De plus, le portefeuille de prêts garantis par ce fonds a atteint 4 milliards de dollars. Les pertes remboursées par ce dernier aux institutions financières se sont quant à elles chiffrées à 4,4 millions relativement à 71 prêts, ce qui représente un rapport de perte sur l'encours garanti de 0,12 %. À cet égard, La Financière agricole se compare avantageusement à d'autres institutions financières.

Au regard de ce bilan qui atteste bien les réalisations et les modernisations accomplies, on peut affirmer que cette première année de La Financière agricole du Québec a été remarquable. L'organisation a enregistré d'excellents résultats pour ses programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu agricole. De plus, les engagements qui avaient mené à sa création ont été respectés.

En effet, un programme universel de protection du revenu global, le Compte de stabilisation du revenu agricole, a été mis en place et un partenariat fructueux avec des représentants et représentantes du monde agricole a été développé.

Au cours des prochaines années, le défi de La Financière agricole sera de répondre, de la meilleure façon qui soit, aux besoins de la clientèle en ce qui a trait au financement, à l'investissement, à l'assurance et à la protection du revenu agricole, et ce, à l'intérieur du cadre financier prédéterminé.

L'expertise du personnel, de son partenaire et du conseil d'administration sera mise à contribution encore plus étroitement, au cours de l'année 2002-2003, pour continuer à faire de La Financière agricole *un véritable levier de développement pour le secteur agricole et agroalimentaire*. En plus de garder le cap sur sa vision d'affaires et d'axer ses priorités d'action sur la consolidation des initiatives déjà entamées, l'organisation est appelée à entreprendre de nouvelles actions pour répondre toujours davantage aux besoins de sa clientèle.



INFORMATIONS RELATIVES AUX OBLIGATIONS DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC
AU REGARD DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

**Politique relative à l'emploi
et à la qualité de la langue française**

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, La Financière agricole s'est dotée d'un comité permanent chargé d'élaborer la politique linguistique de l'organisation et de veiller à son application. Ce comité travaille présentement à élaborer une Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française. La Financière agricole procédera donc à son adoption au cours du prochain exercice financier.

**La protection des renseignements personnels
et la Loi sur l'accès à l'information**

Au cours de l'exercice financier de 2001-2002, La Financière agricole a procédé à l'amalgame des plans d'action en matière de protection des renseignements personnels des deux organismes fusionnés. L'organisation a ainsi adopté un plan d'action, et un comité a été constitué en matière de protection des renseignements personnels. Au cours du prochain exercice financier, ce comité poursuivra la concrétisation de ce plan d'action.

De plus, au cours de la dernière année, La Financière agricole a poursuivi auprès de ses employés et employées son processus de sensibilisation à l'égard de la protection des renseignements personnels, au moyen d'articles et de courts messages diffusés dans le journal virtuel de l'organisme.

Par ailleurs, considérant sa récente mise en place, La Financière agricole prévoit établir, au cours du prochain exercice financier, un diagnostic concernant la conformité des profils d'accès aux renseignements nominatifs au regard des exigences de la Loi sur l'accès à l'information. Ce mandat sera effectivement prioritaire pour le Comité de protection des renseignements personnels. Enfin, un sous-comité a été créé pour réviser le processus de gestion des accès aux ordinateurs et aux systèmes.

Accès à l'égalité en emploi

La Financière agricole du Québec adhère aux orientations gouvernementales qui visent à augmenter la représentativité des personnes handicapées et des communautés culturelles.

Cependant, considérant qu'aucun recrutement massif n'a eu lieu, l'organisation n'a pu atteindre les objectifs fixés en cette matière.

Ainsi, les communautés culturelles représentent 1 % de l'effectif total de La Financière agricole, tandis que la représentativité des personnes handicapées demeure limitée à 0,3 %.

Par ailleurs, en ce qui concerne la représentativité féminine, on remarque que La Financière agricole du Québec se rapproche grandement des objectifs fixés par catégories d'emploi dans la fonction publique et qu'elle a même dépassé l'objectif établi pour les professionnelles.

*Tableau 2 - Pourcentage des femmes
par catégories d'emploi à La Financière agricole du Québec*

F e m m e s	Nombre	Pourcentage	Objectif
Hors cadres	1/5	20 %	-
Cadres	6/31	19 %	20 %
Professionnels	92/261	35 %	33 %
Techniciens et personnel de bureau	222/365	61 %	66,6 %
Total – toutes catégories	321/662	48 %	

Code d'éthique et de déontologie

La Financière agricole a mis en place, au cours du dernier exercice financier, un comité consultatif en matière d'éthique. Ce comité a le mandat d'élaborer un code d'éthique et de déontologie pour l'organisation et La Financière agricole l'adoptera au cours du prochain exercice.

Par ailleurs, les membres du conseil d'administration se doteront d'un code d'éthique dès le début du prochain exercice financier.



* Données provisoires.

TABLEAUX ET STATISTIQUES

Financement

Tableau 3- Activités de financement et portefeuille de prêts pour l'année financière 2001-2002

	Secteur agricole	Secteur forestier
Clientèle	17 786	1 505
Encours garanti (M\$)	3 952,4	50,2
Contributions à l'intérêt versées (M\$)	9,6*	0,6*
Réclamations payées (M\$)	3,59	0,79
Prêts autorisés en 2001-2002 (M\$)	943,7	16,3
Ouvertures de crédit en 2001-2002 (M\$)	112,6	-
Subventions à l'établissement (M\$)	7,2	-

*Données provisoires.

Tableau 4 - La répartition des activités de financement par région administrative

	Prêts agricoles et forestiers		Ouvertures de crédit*
	Nombre	Montant (\$)	Montant (\$)
Bas-Saint-Laurent	677	73 071 587	1 666 766
Saguenay-Lac-Saint-Jean	263	29 064 065	841 000
Capitale-Nationale	191	26 654 474	93 297
Mauricie	344	59 502 909	1 320 755
Estrie	680	91 099 556	868 500
Montréal-Laval	22	2 630 500	-
Outaouais	89	10 059 300	165 000
Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec	255	31 298 236	2 822 000
Côte-Nord	4	640 000	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	65	3 222 834	576 554
Chaudière-Appalaches	1 288	184 674 477	844 448
Lanaudière	314	43 431 349	915 000
Laurentides	242	28 590 521	800 000
Montérégie	1 564	237 600 924	830 000
Centre-du-Québec	856	138 451 628	898 673
Total	6 854	959 992 360	12 641 993**

*Secteur agricole seulement.

** N'inclut pas l'intervention spéciale de 100 M\$.

Tableau 5 - La répartition des prêts agricoles et forestiers selon la production

	1999-2000 %	2000-2001 %	2001-2002 %
Laitière	59,2	57,1	59,9
Porcine	9,7	11,4	10,5
Grandes cultures	8,6	6,8	9,8
Horticole	5,3	6,4	4,9
Bovine	5,1	5,6	4,2
Avicole	2,1	4,0	1,7
Acéricole	5,0	3,1	2,3
Forêt*	1,1	1,2	1,7
Autres	3,9	4,4	5,0
Total	100,0	100,0	100,0

*Prêts forestiers.

Tableau 6 - La répartition des ouvertures de crédit* selon la production

	1999-2000 %	2000-2001 %	2001-2002 %
Horticole	27,4	11,2	19,9
Bovine	35,9	8,8	40,3
Grandes cultures	8,1	4,4	6,2
Porcine	12,7	1,9	11,7
Laitière	2,8	1,6	6,8
Avicole	1,8	0,4	2,1
Acéricole	-	69,6	2,5**
Autres	11,3	2,1	10,5
Total	100,0	100,0	100,0

* Secteur agricole seulement.

** N'inclut pas l'intervention spéciale de 100 M\$.

Tableau 7 - La répartition des emprunteurs agricoles et forestiers selon leur statut juridique

	1999-2000 %	2000-2001 %	2001-2002 %
Sociétés	30,6	33,0	31,5
Corporations	33,8	32,8	34,5
Propriétaires uniques	24,4	23,1	24,1
Emprunteurs indivis	8,1	7,8	7,3
Coopératives	2,1	2,1	2,6
Total	100,0	100,0	100,0



TABLEAUX ET STATISTIQUES

Les statistiques sur l'aide à l'établissement

Tableau 8 - La répartition du nombre de personnes établies par région administrative*

	1999-2000	2000-2001	2002-2002
Bas-Saint-Laurent — Gaspésie —			
Îles-de-la-Madeleine	40	51	45
Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord	21	15	17
Capitale-Nationale	12	19	7
Mauricie	12	17	10
Estrie	22	32	19
Outaouais	15	x	3
Abitibi-Témiscamingue	12	21	7
Chaudière-Appalaches	53	70	57
Laval — Lanaudière	17	26	23
Laurentides	12	22	16
Montérégie	73	102	58
Centre-du-Québec	48	55	39

X : Données confidentielles.
*Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement.

Tableau 9 - La répartition des subventions à l'établissement selon la production

	1999-2000 %	2000-2001 %	2001-2002 %
Laitière	52,6	49,8	55,7
Horticole	10,2	12,4	9,6
Porcine	9,6	10,4	7,4
Bovine	9,0	8,2	6,7
Grandes cultures	7,4	6,5	4,3
Avicole	2,2	4,0	2,5
Autres	9,0	8,7	13,8
Total	100,0	100,0	100,0

Tableau 10 - Le profil des personnes établies en agriculture*

	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nombre	337	432	301
Proportion d'hommes	74 %	65 %	68 %
Proportion de femmes	26 %	35 %	32 %
Âge moyen (années)	27,8	28,6	28,8
Scolarité moyenne	13,8	14,0	13,7
Formation agricole	80 %	77 %	81 %

*Personnes ayant rendu une entreprise admissible à une subvention à l'établissement.



TABLEAUX ET STATISTIQUES

Assurance

Tableau 11 - Les résultats de l'assurance stabilisation des revenus agricoles

NOMBRE D'ENTREPRISES PARTICIPANTES	18 200
Productions animales	
Valeurs assurées (M\$)	2 082,3*
Contributions totales (M\$)	200,8*
Compensations (M\$)	145,1*
Productions végétales	
Valeurs assurées (M\$)	919,9*
Contributions totales (M\$)	221,4*
Compensations (M\$)	289,6*

Tableau 12 - Les résultats de l'assurance récolte

NOMBRE D'ENTREPRISES PARTICIPANTES	13 400
Valeurs assurées (M\$)	780*
Contributions totales (M\$)	49*
Indemnités (M\$)	32*

Tableau 13 - Les statistiques sur l'assurance récolte pour l'exercice financier de 2001-2002

Cultures assurées	Clients assurés*	Unités assurées* (Hectares)	Valeurs assurées* (Autres)	Valeurs assurées (\$)*
Système collectif				
Foin	7 653	736 933		179 843 884
Maïs fourrager	2 240	22 497		29 145 795
Céréales	4 517	103 747		45 043 818
Maïs-grain	1 806	102 487		85 503 111
Miel	40		11 665 ruches	1 593 291
Système individuel				
Blé	736	16 894		9 086 355
Orge	1 525	40 360		19 948 258
Avoine	670	17 929		7 170 755
Maïs-grain	3 443	217 872		197 686 736
Soya	2 891	94 156		66 199 732
Sarrasin	6	124		32 002
Pois sec	23	326		174 274
Haricot sec	155	3 935		3 354 572
Canola	68	1 642		746 324
Fraises	53	160		1 779 844
Framboises	10	16		137 559
Bleuets	97	9 325		4 437 859
Pommiers	137		605 289 arbres	9 894 843
Pommes	287		308 688 unités arbres	15 668 663
Légumes de transformation	453	14 032		14 970 576
Tabac	56	1 417		16 153 543
Lin textile	x	x		19 632
Cultures de serre	7		3 432 mètres carrés	108 615
Légumes maraîchers				
« A » multirisques	111	1 645		6 939 297
« B » grêle	228	4 889		31 590 891
« C » plants vivaces	4	7		20 217
« D » gel	76	771		3 503 243
Pommes de terre	148	10 741		29 027 006
Total assurance récolte	13 470⁽¹⁾	1 401 946		779 780 695

* Données provisoires.

X: Données confidentielles.

(1) Un même client peut être assuré dans plus d'une culture

Tableau 14 - Les statistiques sur l'assurance stabilisation des revenus agricoles pour l'exercice financier de 2001-2002

Produits assurables assurance stabilisation	Année d'assurance	Valeurs assurées (000 000 \$)*	Nombre d'unités assurées* (Hectares)	(Autres)
Veaux d'embouche	2001	197,5		210 704 ⁽¹⁾
Bouvillons et bovins d'abattage	2001	215,7		40 835 845 ⁽²⁾
Veaux de grain	2001	65,4		81 944 ⁽³⁾
Veaux de lait	2001	142,0		147 356 ⁽³⁾
Porcelets	2001-2002	406,7		377 879 ⁽⁴⁾
Porcs	2001-2002	1 019,3		6 732 561 ⁽⁵⁾
Agneaux	2001	35,7		152 713 ⁽⁶⁾
Pommes de terre	2000-2001	48,5	11 813,3	
Céréales, maïs-grain et soya:				
■ avoine	2000-2001	53,0	72 739,9	
■ blé fourrager	2000-2001	13,5	15 966,8	
■ blé de consommation humaine	2000-2001	10,4	11 986,0	
■ maïs-grain	2000-2001	539,5	408 443,3	
■ orge	2000-2001	93,9	119 539,6	
■ soya	2000-2001	137,4	151 796,5	
Pommes	2000-2001	23,7		35 702 ⁽⁷⁾
Total productions animales		2 082,3		
Total productions végétales		919,9		
Total		3 002,2		

* Données provisoires.

1. Nombre de vaches.

2. Nombre de kilogrammes de gain.

3. Nombre de veaux.

4. Nombre de truies.

5. Nombre de porcs.

6. Nombre de brebis.

7. Nombre de tonnes métriques.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC



LAURENT PELLERIN
PRÉSIDENT DU CONSEIL
*Président général
Union des producteurs agricoles*



MARCEL LEBLANC
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL
*Sous-ministre,
ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation*



ANDRÉ DICAIRE
*Président-directeur général
La Financière agricole du Québec*



MARIO BOUCHARD
*Sous-ministre associé à l'énergie
et aux changements climatiques,
ministère des Ressources naturelles*



RÉGNALD BOUCHER*
*Ex-président et chef de l'exploitation
Fédération des caisses Desjardins du Québec*



ANNETTE HARNOIS-COUTU
*Présidente, Fédération de l'Union
des producteurs agricoles de Lanaudière*



DENIS COUTURE
*Président
Fédération des producteurs de cultures
commerciales du Québec*



SYLVIE GRONDIN
*Vice-présidente aux affaires corporatives
La Financière agricole du Québec*



JEAN LAROSE
*Directeur général
Union des producteurs agricoles*



PIERRE LEMIEUX*
*Président, Fédération des producteurs
agricoles du Québec*



LOUISE OUELLET*
*Sous-ministre associée au Territoire
ministère des Ressources naturelles*



M^{re} RENÉE SAINT-HILAIRE
*Secrétaire générale
La Financière agricole du Québec*

*Membres du Comité de suivi budgétaire et de vérification.

A N N E X E 4

COMITÉ DE DIRECTION DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

JEAN-MARC LAFRANCE

*Vice-président aux assurances et
à la protection du revenu*

MARC-A. GAGNON

Vice-président à la clientèle

NORMAN JOHNSTON

Vice-président au financement



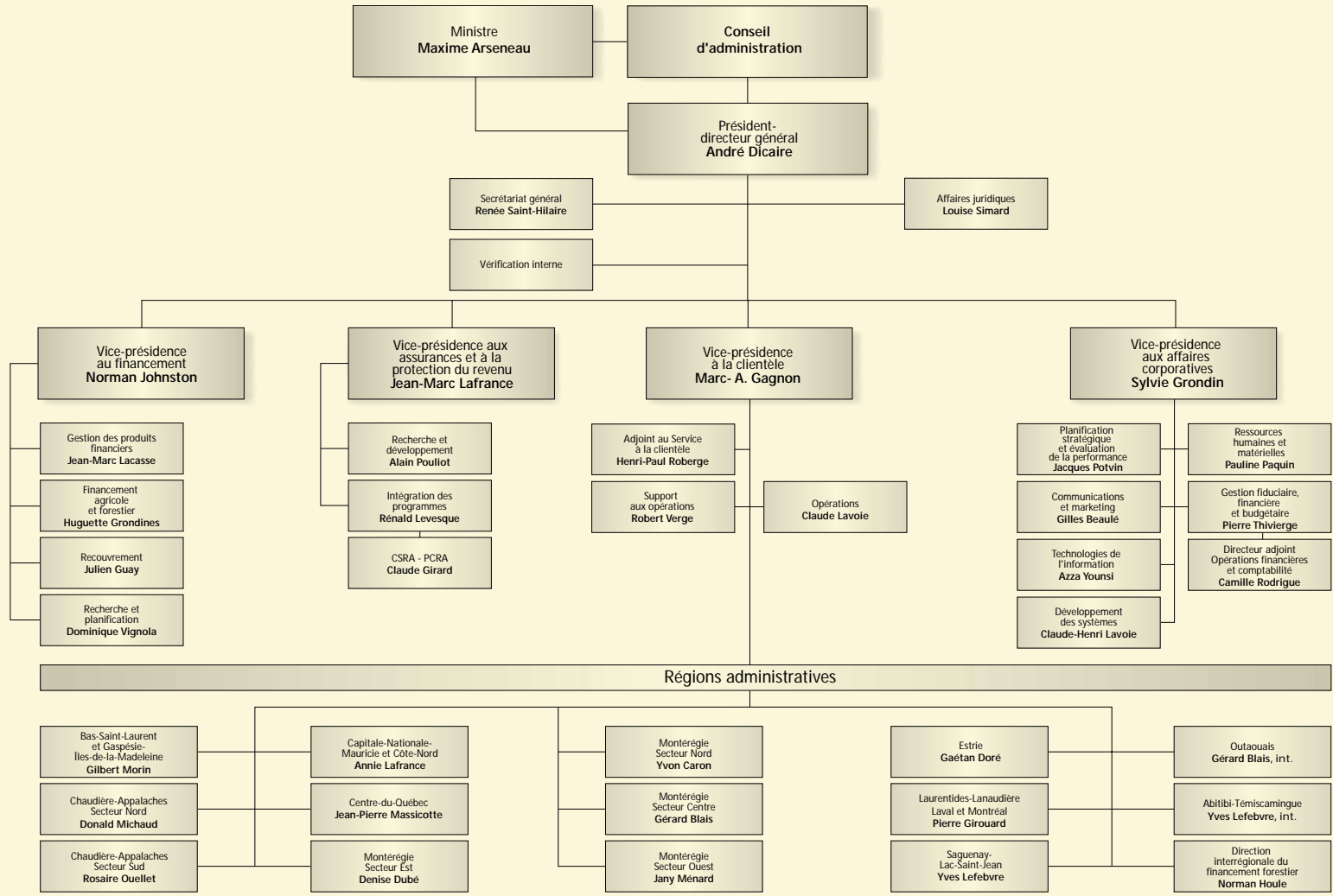
ANDRÉ DICAIRE

Président-directeur général

SYLVIE GRONDIN

Vice-présidente aux affaires corporatives

ORGANIGRAMME DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC



CENTRES DE SERVICES DE LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Bas-Saint-Laurent, Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine

- Centre de services de Rimouski (financement)
337, rue Moreault, bureau 2.05
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone: (418) 727-3754
Télécopieur: (418) 727-3564
Courriel: rimouski@fadq.qc.ca
- Centre de services de Rimouski (assurances)
337, rue Moreault, RC
Rimouski (Québec) G5L 1P4
Téléphone: (418) 727-3586
Télécopieur: (418) 727-3917
Courriel: reg.01@fadq.qc.ca
- Centre de services de Rivière-du-Loup (financement)
351, boulevard de l'Hôtel-de-Ville, Bureau 200
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 5H2
Téléphone: (418) 867-1264
Télécopieur: (418) 867-4126
Courriel: riviere-du-loup@fadq.qc.ca

Chaudière-Appalaches

- Centre de services de Lévis (financement)
5410, boulevard de la Rive-Sud, Bureau 079
Lévis (Québec) G6V 4Z2
Téléphone: (418) 833-7575
Télécopieur: (418) 835-0587
Courriel: levis@fadq.qc.ca
- Centre de services de Lévis (assurances)
1120, boulevard de la Rive-Sud, Bureau 130
Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6
Téléphone: (418) 834-8111
Télécopieur: (418) 834-7224
Courriel: reg.02@fadq.qc.ca
- Centre de services de Saint-Georges (financement)
11500, 1^{re} Avenue, bureau 110
Saint-Georges (Québec) G5Y 2C3
Téléphone: (418) 226-3110
Télécopieur: (418) 226-3500
Courriel: st-georges@fadq.qc.ca
- Centre de services de Saint-Joseph-de-Beauce (assurances)
1115, avenue du Palais
Saint-Joseph-de-Beauce (Québec) GOS 2V0
Téléphone: (418) 397-7884
Télécopieur: (418) 397-7000
Courriel: reg.03@fadq.qc.ca

Centre-du-Québec

- Centre de services de Nicolet (financement)
460, boulevard Louis-Frêchette
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Téléphone: (819) 293-6106
Télécopieur: (819) 293-8426
Courriel: nicolet@fadq.qc.ca
- Centre de services de Nicolet (assurances)
460, boulevard Louis-Frêchette, RC
Nicolet (Québec) J3T 1Y2
Téléphone: (819) 293-6991
Télécopieur: (819) 293-8784
Courriel: reg.04@fadq.qc.ca
- Centre de services de Victoriaville (financement)
62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
Téléphone: (819) 758-8239
Télécopieur: (819) 752-7950
Courriel: victoriaville@fadq.qc.ca

Montérégie

- Centre de services de Saint-Hyacinthe
Les Galeries Saint-Hyacinthe
3100, boulevard Laframboise, Bureau 204
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4
Téléphone: (450) 778-6635
Télécopieur: (450) 778-6610
Courriel: st-hyacinthe@fadq.qc.ca
- Centre de services de Granby (financement)
356, rue Principale, bureau 100
Granby (Québec) J2G 2W6
Téléphone: (450) 776-7145
Télécopieur: (450) 776-7127
Courriel: granby@fadq.qc.ca
- Centre de services de Saint-Jean-sur-Richelieu (financement)
1005, boulevard du Séminaire Nord, Bureau 100
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1R7
Téléphone: (450) 348-4948
Télécopieur: (450) 349-5009
Courriel: saint-jean@fadq.qc.ca
- Centre de services de Saint-Jean-sur-Richelieu (assurances)
875, 1^{re} Rue
Iberville (Québec) J2X 3C7
Téléphone: (450) 346-8780
Télécopieur: (450) 358-9780
Courriel: reg.14@fadq.qc.ca
- Centre de services de Salaberry-de-Valleyfield (financement)
157, rue Victoria, bureau 108
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1A5
Téléphone: (450) 370-3040
Télécopieur: (450) 370-3045
Courriel: valleyfield@fadq.qc.ca
- Centre de services de La Prairie (assurances)
170, boul. Taschereau, bureau 245
La Prairie (Québec) J5R 5H6
Téléphone: (450) 444-1678
Télécopieur: (450) 444-1748
Courriel: reg.07@fadq.qc.ca

Estrie

- Centre de services de Sherbrooke (financement)
4260, boul. Bourque
Rock Forest (Québec) J1N 2A5
Téléphone: (819) 820-3323
Télécopieur: (819) 820-3016
Courriel: rock-forest@fadq.qc.ca
- Centre de services de Sherbrooke (assurances)
4260, boul. Bourque
Bureau 1.20
Rock Forest (Québec) J1N 4B3
Téléphone: (819) 820-3393
Télécopieur: (819) 820-3925
Courriel: reg.05@fadq.qc.ca

Outaouais

- Centre de services de Gatineau (financement)
4, rue Taschereau, bureau 300
Hull (Québec) J8Y 2V5
Téléphone: (819) 772-3044
Télécopieur: (819) 772-3279
Courriel: outaouais@fadq.qc.ca
- Centre de services de Gatineau (assurances)
999, rue Dollard
Buckingham (Québec) J8L 3E6
Téléphone: (819) 986-1997
Télécopieur: (819) 986-1529
Courriel: reg.08@fadq.qc.ca

Abitibi-Témiscamingue

- Centre de services de Rouyn-Noranda (financement)
180, boulevard Rideau, bureau 2.13
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Téléphone: (819) 763-3759
Télécopieur: (819) 763-3617
Courriel: rouyn@fadq.qc.ca
- Centre de services d'Amos (assurances)
306, 6^e Rue Ouest
Amos (Québec) J9T 2T5
Téléphone: (819) 444-5335
Télécopieur: (819) 444-5382
Courriel: reg.09@fadq.qc.ca

Lanaudière, Laval, Montréal et Laurentides

- Centre de services de l'Assomption (financement)
867, boulevard L'Ange-Gardien, C.P. 3250
L'Assomption (Québec) J5W 4M9
Téléphone: (450) 589-2204
Télécopieur: (450) 589-9727
Courriel: assumption@fadq.qc.ca
- Centre de services de Charlemagne (assurances)
100, rue Grenier, bureau 102
Charlemagne (Québec) J5Z 4C6
Téléphone: (450) 581-7171
Télécopieur: (450) 581-8396
Courriel: reg.10@fadq.qc.ca

Capitale-Nationale, Mauricie et Côte-Nord

- Centre de services de Trois-Rivières (financement)
2505, rue Sidbec Sud
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Z 4M6
Téléphone: (819) 371-6632
Télécopieur: (819) 371-6970
Courriel: trois-rivieres@fadq.qc.ca
- Centre de services de Trois-Rivières (assurances)
430, rue Saint-Laurent, Bureau 140
Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 6H3
Téléphone: (819) 371-6609
Télécopieur: (819) 371-6975
Courriel: reg.11@fadq.qc.ca

Saguenay—Lac-Saint-Jean

- Centre de services d'Alma (financement)
Complexe Jacques-Gagnon
100, avenue Saint-Joseph Sud, bureau 208
Alma (Québec) G8B 7A6
Téléphone: (418) 668-2369
Télécopieur: (418) 668-0880
Courriel: alma@fadq.qc.ca
- Centre de services d'Alma (assurances)
801, chemin du Pont Taché Nord
Alma (Québec) G8B 5W2
Téléphone: (418) 662-6682
Télécopieur: (418) 662-2811
Courriel: reg.12@fadq.qc.ca

Direction interrégionale du financement forestier

- 2505, rue Sudbec Sud
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Z 4M6
Téléphone: (819) 371-6632
Télécopieur: (819) 371-6970
Courriel: trois-rivieres@fadq.qc.ca